



RENCONTRE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Dispositif régional de sécurisation des associations
d'insertion par le logement et Confiance IdF Jeunes

Vendredi 06 décembre 2024

PROGRAMME DE LA MATINEE

10h00 - 10h10 **Accueil des participant-e-s**

Mathilde NDIAYE, Gestionnaire FAS IdF

Clara PAPIAU, Chargée de Mission Hébergement Logement

Isabelle MEDOU-MARERE, Directrice FAS IdF

10h10 - 10h40 **Présentation du rapport d'activité 2024 du Dispositif régional de sécurisation**

Mathilde NDIAYE, Gestionnaire FAS IdF

10h40 - 11h10 **Présentation du rapport d'activité 2024 du dispositif Confiance IdF Jeune**

Elisa ZEVIO, Gestionnaire FAS IdF

11h10 - 11h30 **Elections des représentant-e-s des adhérent-e-s au comité de pilotage pour l'année 2024 et échanges**

11h30-12h **Intervention sur les principes de la réduction des risques**

Le dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement

Présentation générale

Le dispositif régional de sécurisation

En quelques points

A destination des associations franciliennes d'insertion par le logement

Financé par la Région Ile-de-France et géré par la FAS Ile-de-France

Attribution des indemnisations par un Comité de pilotage

OBJECTIF : sécuriser un certain nombre de risques locatifs supportés par les associations

Le dispositif régional de sécurisation

Le Comité de pilotage

- ▶ Il étudie les demandes d'adhésion et d'indemnisation
- ▶ Il se réunit en moyenne 8 fois par année
- ▶ Il est composé de :
 - ▶ La FAS IdF
 - ▶ La FAPIL
 - ▶ La Région IdF
 - ▶ L'expert du dispositif
 - ▶ Les 3 représentant·e·s des associations adhérentes (en 2023 : Equalis, SNL94 et ALFI)

Le dispositif régional de sécurisation

Les deux volets

Volet Généraliste

- ▶ Vacance anormale
- ▶ Impayés de loyer
- ▶ Procédures contentieuses
- ▶ Dégradations exceptionnelles
- ▶ Charges imprévues
- ▶ Avance de trésorerie

Volet Jeune

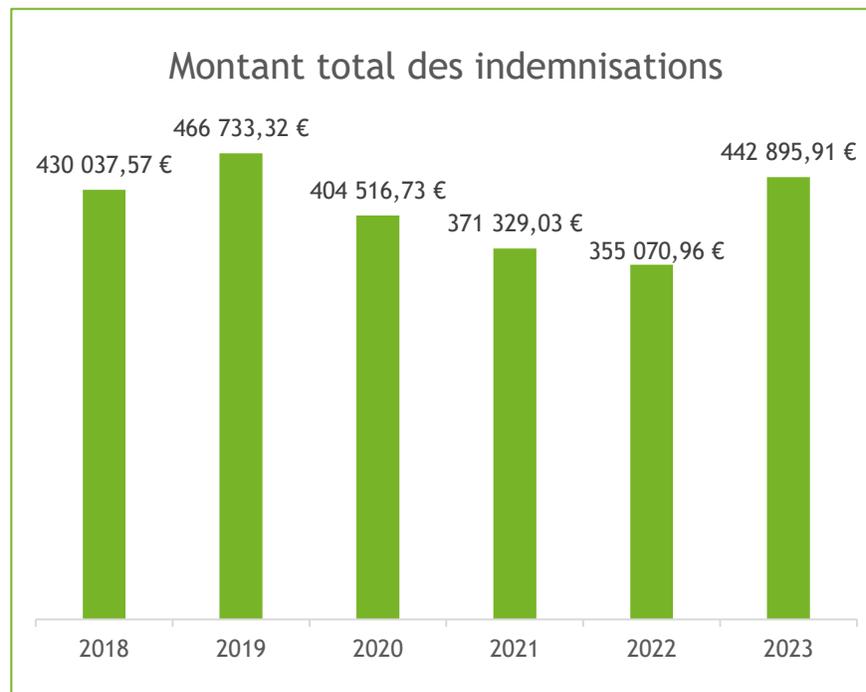
- ▶ Impayés de loyer – Jeune
- ▶ Avance remboursable de l'APL

2023, en bref...

7078 logements sécurisés au 31/12/23, gérés par 42 adhérents (hors volet Jeune)



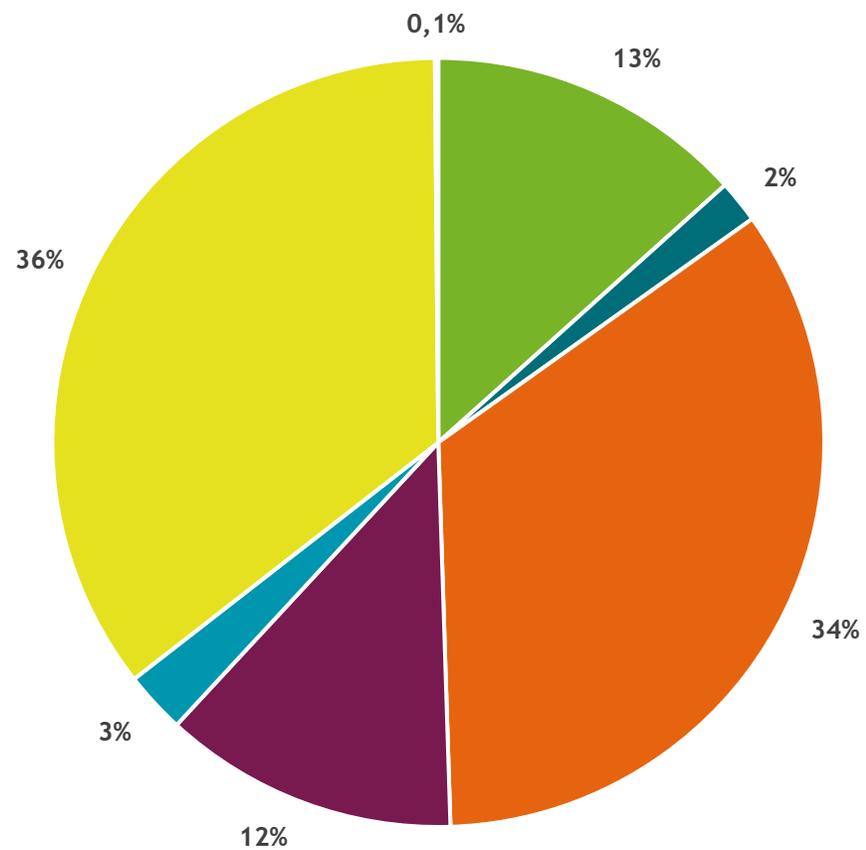
Des indemnisations en légère baisse : 442 895,91 euros



Les logements sécurisés

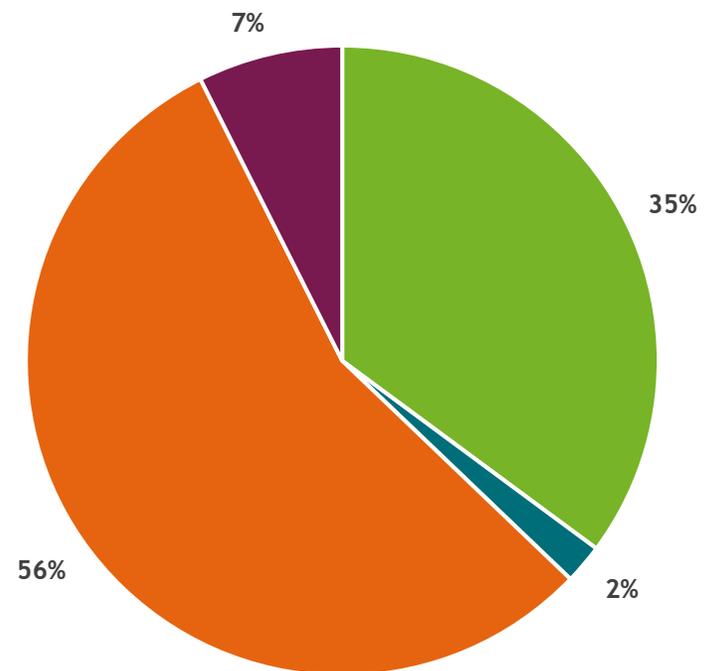
En chiffres

Nature du dispositif



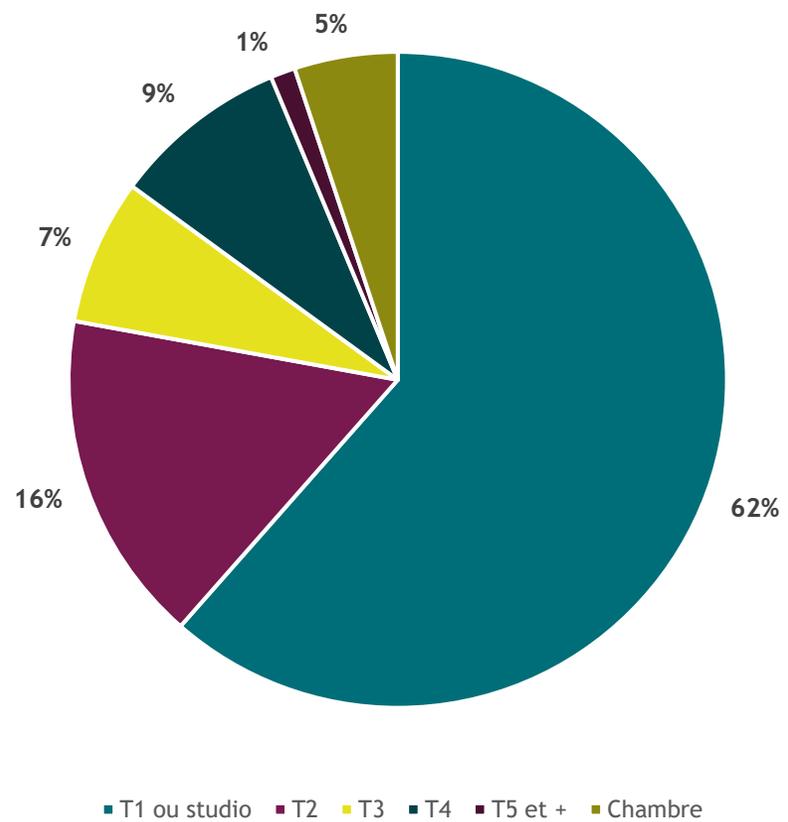
- Sous location / Bail glissant
- ALT
- Résidence sociale
- Maison relais / Pensions de famille
- Bail direct (propriété associative)
- Autres
- Mandat de gestion

Nature du parc

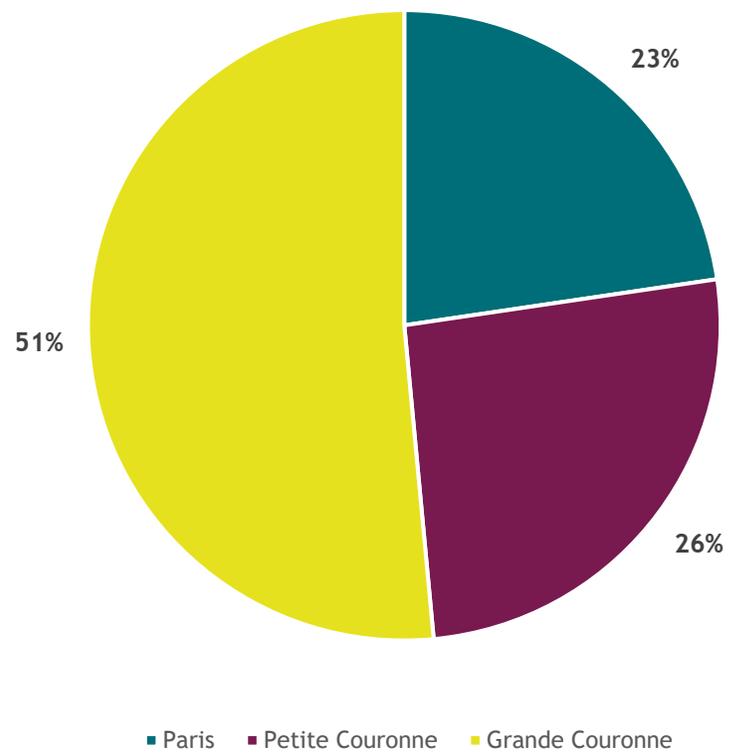


■ Public ■ Privé ■ Association ■ Foncière

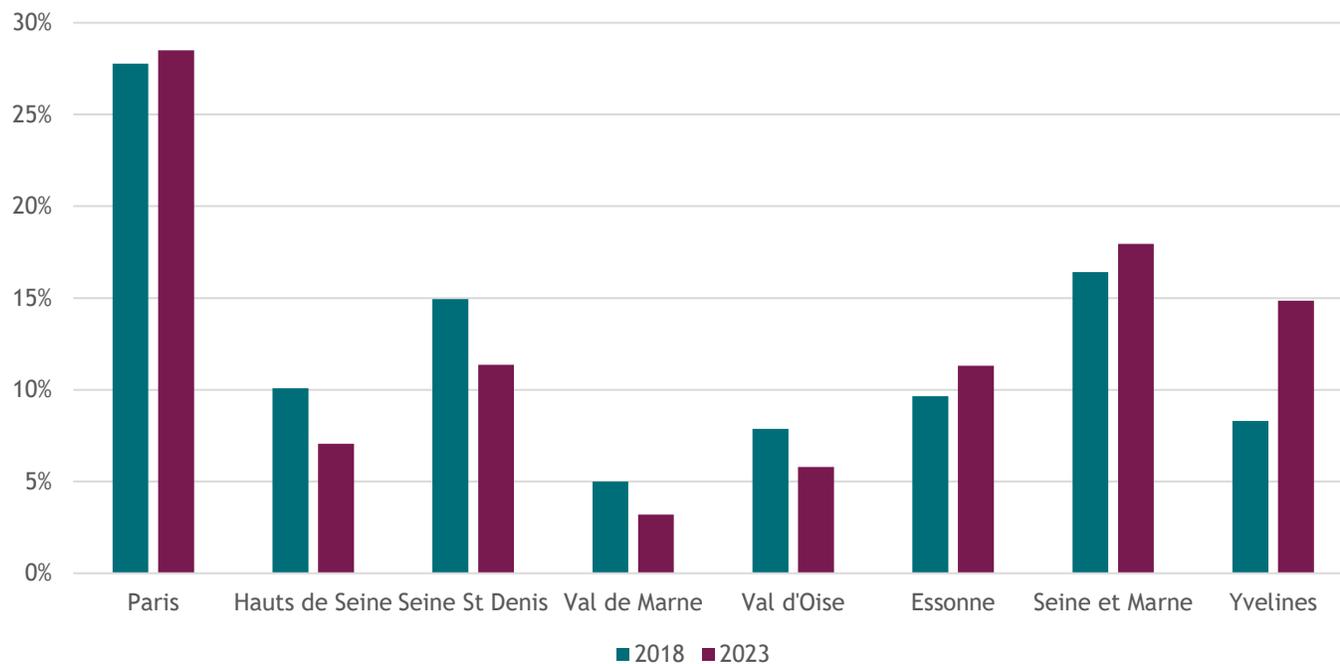
Type de logement



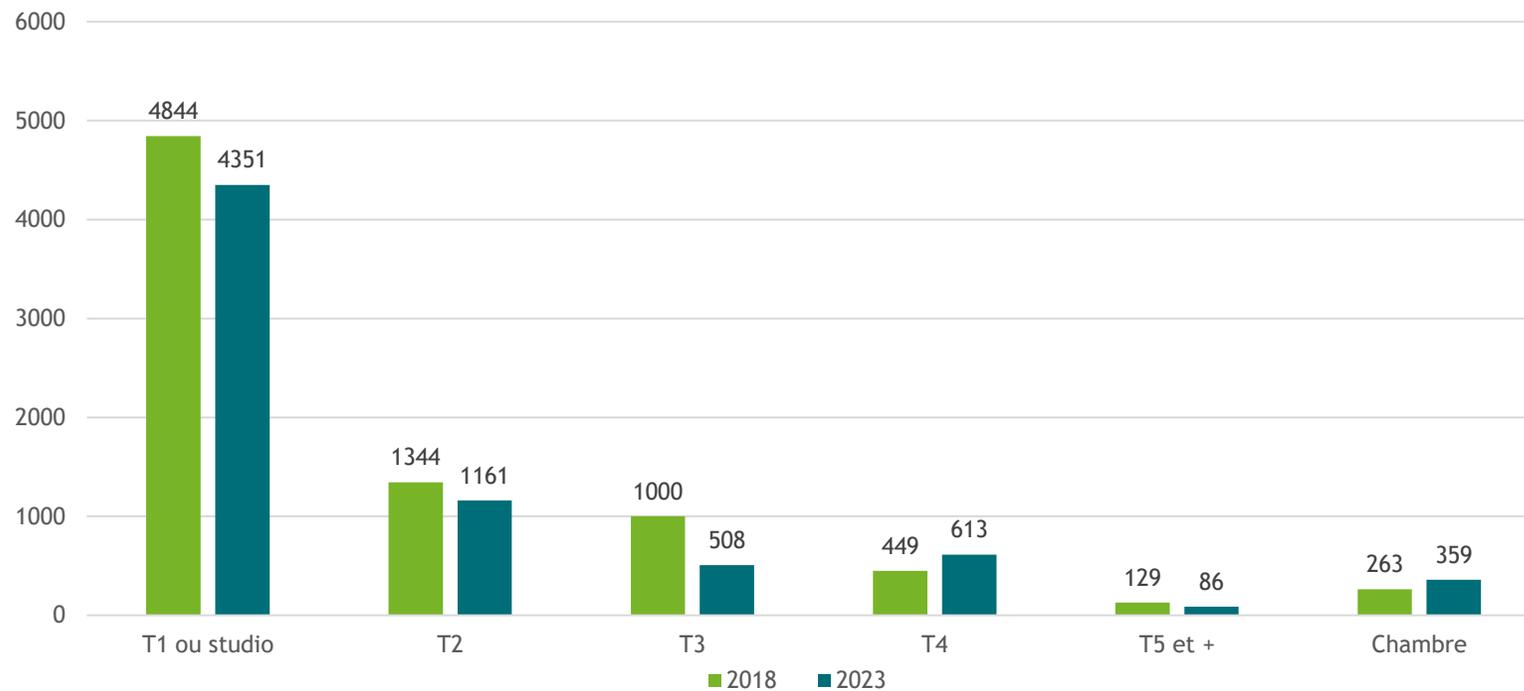
Répartition des logements sécurisés en Ile-de-France



Evolution de la répartition des logements sécurisés en fonction des départements

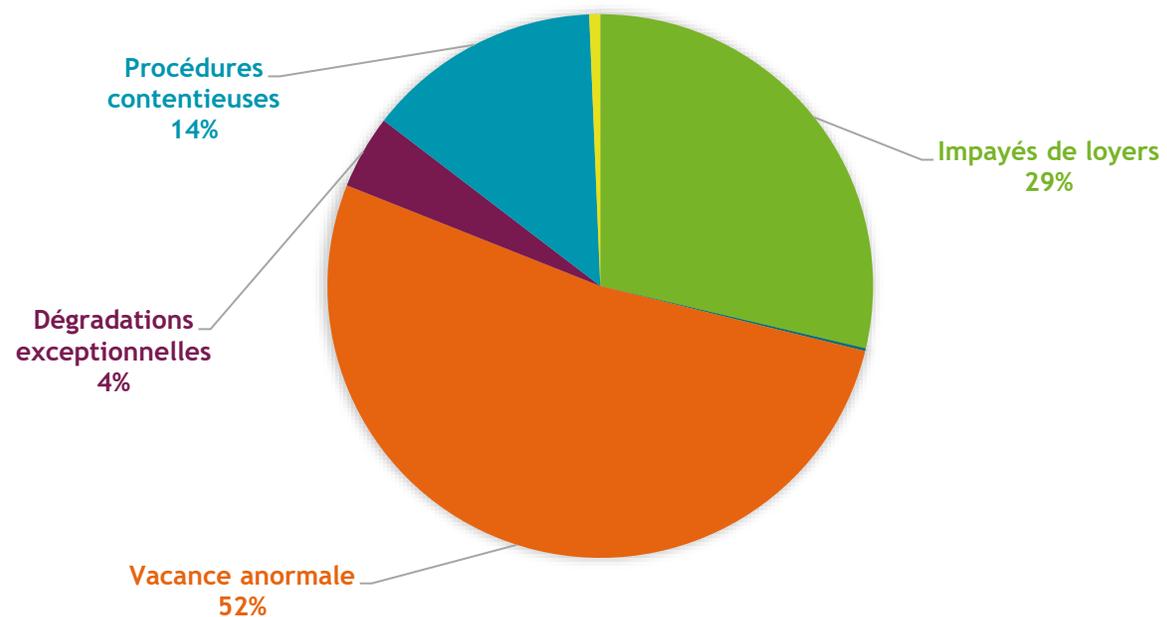


Evolution du type de logements sécurisés entre 2018 et 2023

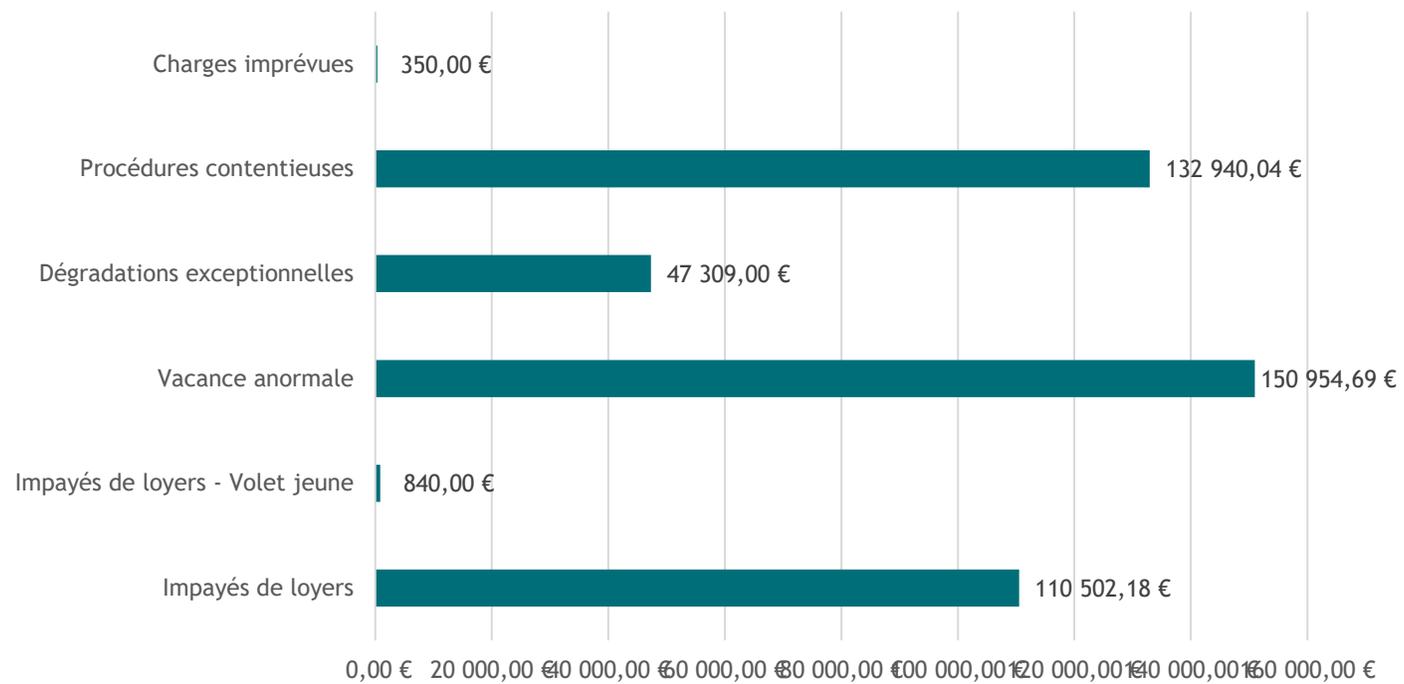


Les indemnisations en 2023

La part des types de sinistres dans les dossiers d'indemnisation déposés en 2023



Montant des indemnisations en fonction du type de sinistre



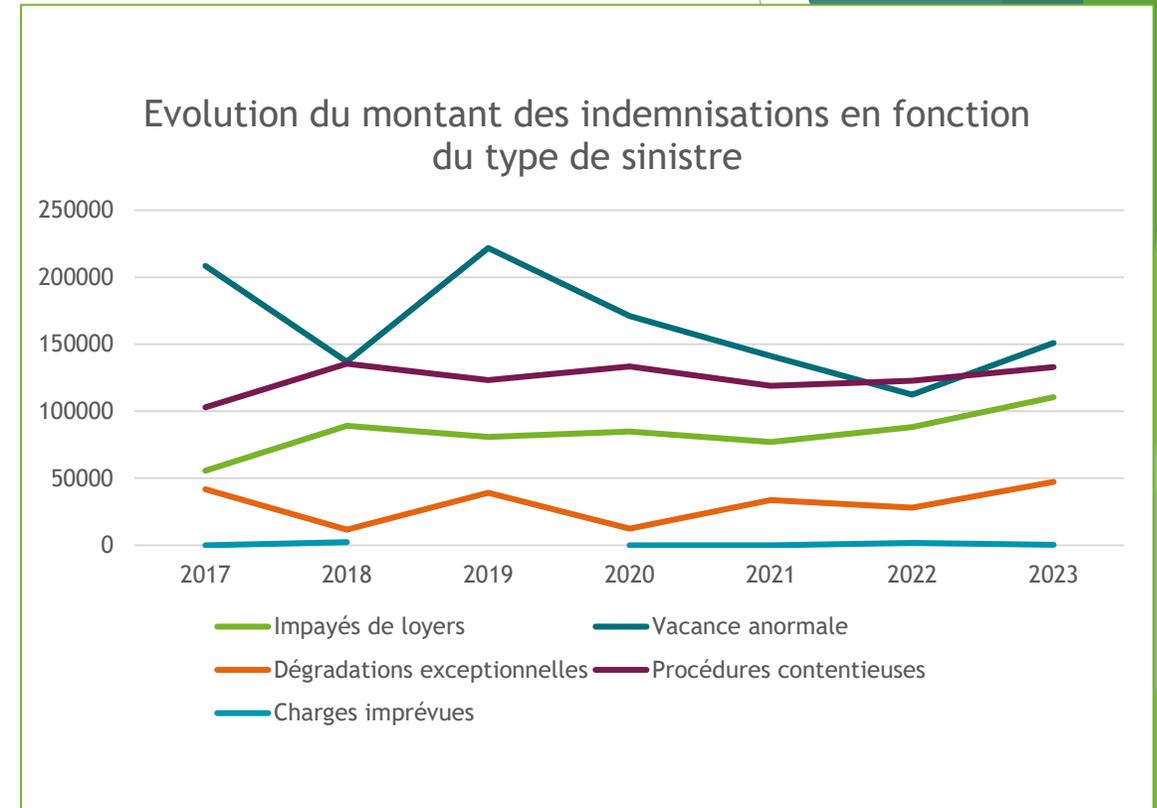
Les travaux du comité de pilotage

Les membres du COPIL en 2023

- ▶ **Halima Sissoko**: Chargée de mission, Chargée de mission Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, Direction du Logement et du Renouvellement urbain, Région IdF
- ▶ **Philippe Biongolo** : Expert-comptable, AIRL, Expert du dispositif
- ▶ **Laurent Perl**: Directeur, SNL 94
- ▶ **Mélanie Gervais** : Directrice pôle accompagnement social, ALFI
- ▶ **Sylvain Le Garrec** : Directeur d'établissement, EQUALIS
- ▶ **Yohann Hommel-Idiri**: Chargée de mission, FAPIL
- ▶ **Sephora Shebabo**: Gestionnaire FS, FAS IdF
- ▶ **Clara Papiou**: Chargé de mission, FAS IdF
- ▶ **Isabelle Médou-Marère**: Directrice, FAS idF

Le rôle du Comité de pilotage

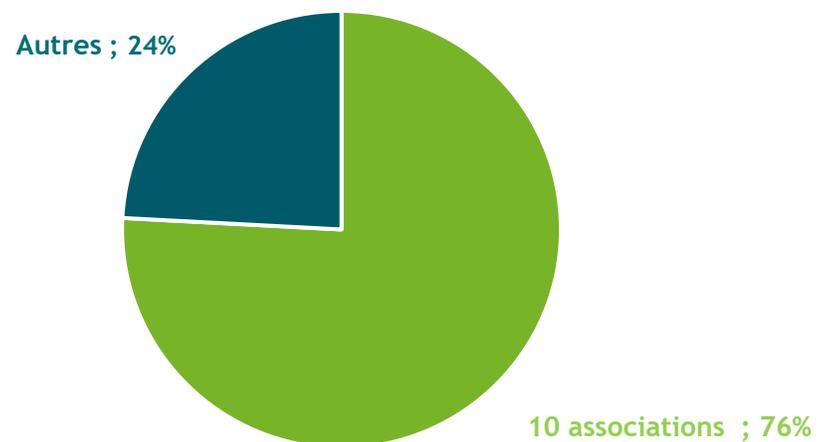
- ▶ Examine les demandes d'indemnisations
- ▶ Fait évoluer ou affine la doctrine du comité
- ▶ Echange sur les pratiques et fait émerger des sujets de travail pour le dispositif
- ▶ Réalise des travaux d'étude sur les données issues du dispositif



Une forte hétérogénéité
quant à la prise en main
du dispositif a été
constatée.

Face à ce constat, nous
avons décidé de créer des
temps de sensibilisation à
destination des
adhérents.

10 associations sur 44 mobilisent 76% du montant total des
indemnisations pour l'année 2022



Bilan 2023 du volet Jeune en chiffres

- ▶ 15 associations du Dispositif régional de sécurisation ont accès de fait au volet Jeune par l'accueil d'un public jeune (étudiants, jeunes majeurs etc.)
- ▶ Dont 14 sont adhérentes au volet généraliste et 1 exclusivement au volet Jeune
- ▶ Au total, 125 logements sont sécurisés exclusivement par le volet Jeune
- ▶ 1 association a déposé 1 dossier pour impayés de loyers (montant total des indemnisations : 1 382,08 euros)
- ▶ Aucune association n'a sollicité l'avance remboursable de l'APL en 2023

Les actions d'appui et d'accompagnement des adhérent.e.s

Formations et actions

Sessions de présentation du dispositif

« Mobiliser le dispositif régional de sécurisation : fonctionnement, démarches et outils pour une prise en main facilitée »

- ▶ Mise en place de ces sessions suite au constat d'une importante hétérogénéité dans l'usage du dispositif
- ▶ Rappel des différents volets et de leur fonctionnement général
- ▶ Mettre l'attention sur la composition des dossiers pour favoriser l'envoi de dossiers complets et indemnisables
- ▶ Partage de bonnes pratiques pour chaque type d'intervention

- ▶ Des sessions organisées régulièrement pour continuer sur la lancée d'un rééquilibrage des associations mobilisant le dispositif !

Formation

« De la prévention des expulsions à la procédure contentieuse »

- ▶ A la demande des structures, une formation plus spécifique sur les contrats et la prévention des expulsions : « De la prévention de l'expulsion aux étapes de la procédure contentieuse » a été mise en place et a eu lieu le 29 septembre 2023.
- ▶ Animée par la chargée de mission hébergement logement et Adeline Firmin, avocate au barreau de Lyon, cette formation a permis de clarifier les droits des personnes accueillies et les obligations des structures à respecter les différentes étapes de la procédure tout en valorisant surtout le travail en amont pour prévenir les expulsions.
- ▶ Treize personnes de structures différentes ont été formées et ont en moyenne jugées à 8,89/10 leur possibilité d'intégrer les connaissances acquises à leur pratiques professionnelles. Ces personnes proviennent de multiples départements : 75, 77, 78, 92 et 95.



Diffusion d'outils et d'informations

Le dispositif Confiance Île-de-France Jeune (CIDFJ)



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

Présentation générale

Création

- ▶ Un dispositif créé en 2022
- ▶ Financé par la région Ile-de-France
- ▶ Contexte : enquête de 2021 → un blocage des jeunes à entrer dans le logement, notamment pour des raisons financières
- ▶ Un dispositif pensé avec l'URHAJ, les missions locales et le CLLAJ.

Les grands principes

- ▶ Un **dispositif régional** d'aide financière à destination des jeunes de **moins de 25 ans** en insertion et en difficulté d'accès au logement, les jeunes en insertion « **à une marche** » de **l'accès au logement**
- ▶ Une **subvention** dont le montant de l'aide varie entre **800 euros** (zone 1bis) et **600 euros** (reste IDF)
- ▶ Cette aide est attribuée pour une **entrée dans le logement** et ne prend pas en charge les impayés de loyer.
- ▶ Un objectif de **4 000 jeunes aidé.es** jusqu'en 2025
- ▶ Cette aide au paiement du loyer est **versée directement à l'organisme de logement.**
- ▶ Un réseau de partenaires pour **orienter** et **loger** les jeunes

Les critères d'éligibilité cumulatifs pour les jeunes

- ▶ Avoir moins de 25 ans ;
- ▶ Être inscrit dans un parcours d'insertion
 - Être en insertion professionnelle (alternance ou formation professionnelle)
 - Être en contrat avec une mission locale (PACEA ou CEJ)
 - Être inscrit au SIAO ;
- ▶ Avoir un plafond de ressource à 950 €/mois ou 1.425 €/mois pour les familles monoparentales ;

Comment cela fonctionne ?

- ▶ Si possible être accompagné par un organisme orienteur (Mission Locale, CLLAJ, associations...), si ce n'est pas possible le bailleur pourra établir la demande de labellisation.
- ▶ Trois étapes :
 - (1) La labellisation
 - (2) Le jeune cherche un logement
 - (3) La demande de subvention



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

Confiance IdF Jeune en chiffres

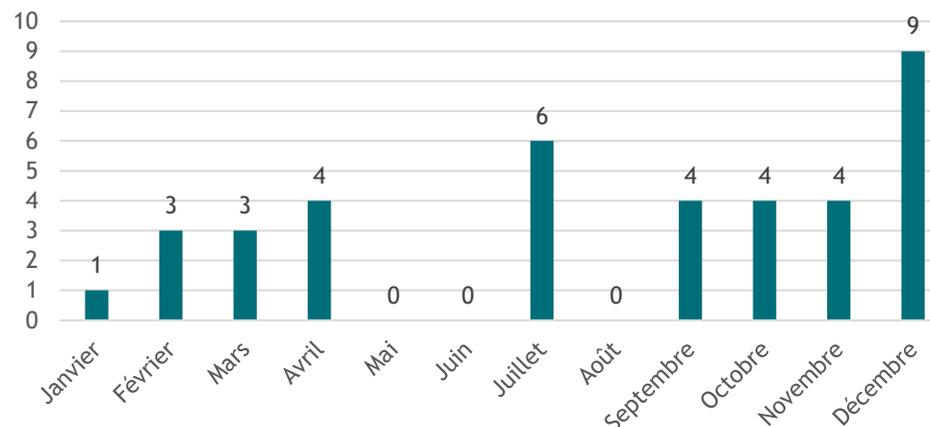
Evolution du dispositif

Une augmentation du nombre de subventionnées entre 2022 et 2023

2022

39 jeunes ayant bénéficié du dispositif Confiance IdF Jeune sur l'ensemble de l'année 2022.

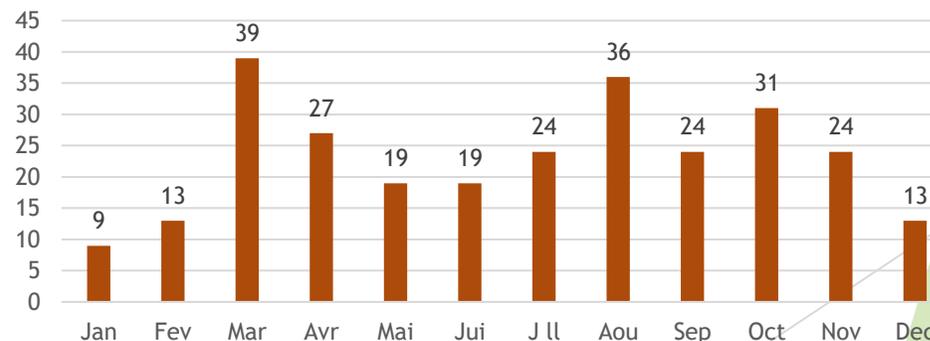
Nombre de jeunes subventionnés en 2022



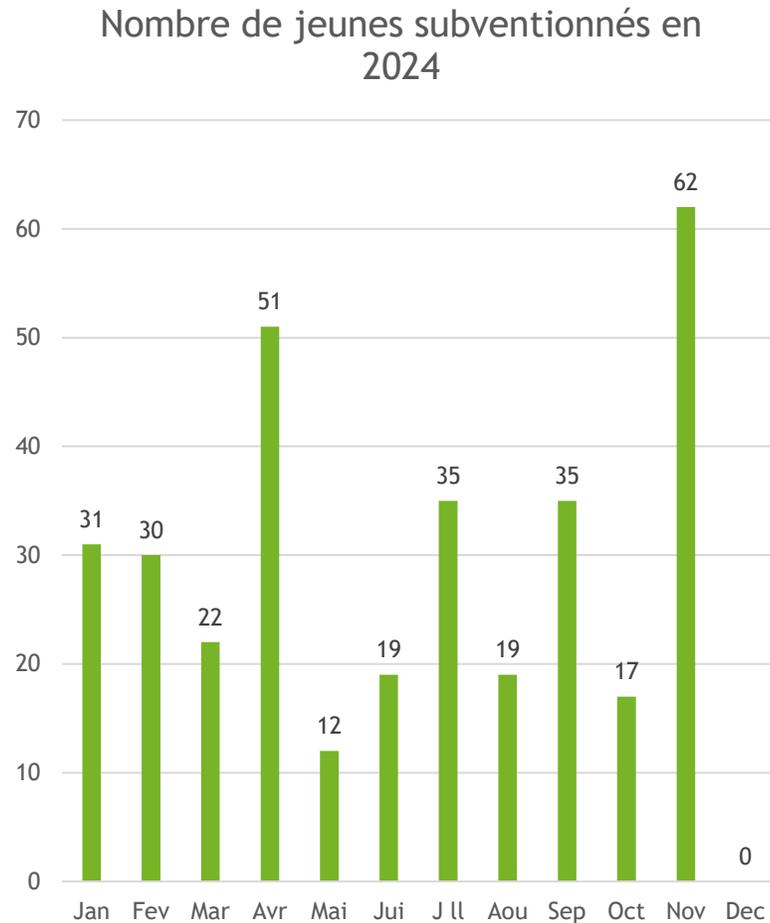
2023

278 jeunes ont bénéficié du dispositif Confiance IdF Jeune sur l'ensemble de l'année 2023

Nombre de jeunes subventionnés en 2023



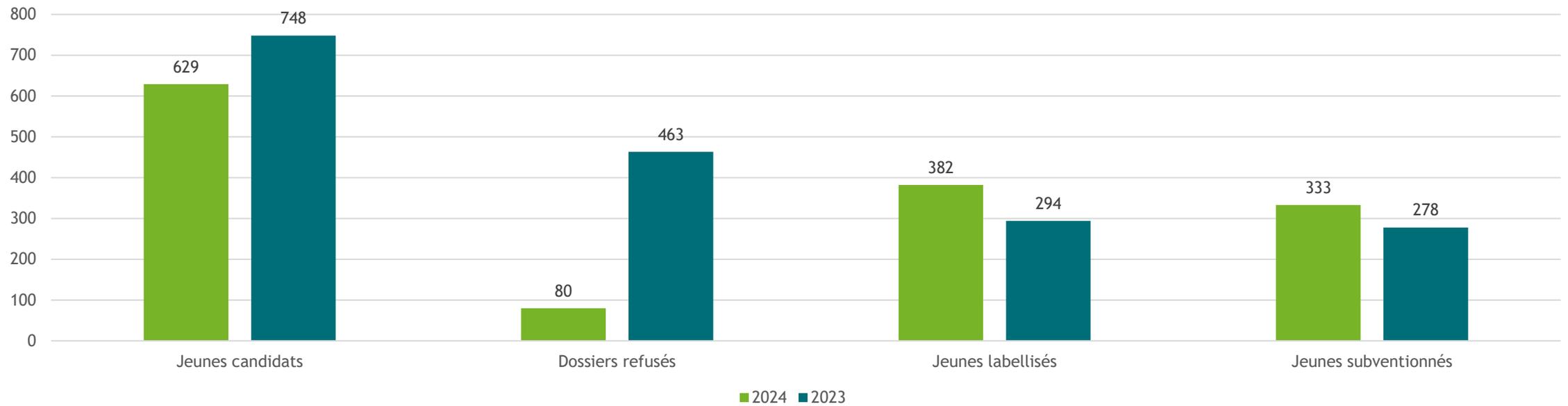
Une augmentation qui continue sur l'année 2024



- ▶ En 2024, ce sont 333 jeunes entre janvier et novembre qui ont été subventionnés.
- ▶ En novembre, 62 jeunes ont été subventionnés, ce qui est le nombre le plus depuis 2022.

Données extraites le 02/12/2024

Comparasion des statuts des jeunes entre 2023 et 2024



Une augmentation du nombre de jeunes subventionnés en 2024, mais moins de jeunes candidats.

Un nombre de dossier refusés environ 5 fois inférieur entre 2023 et 2024.

Données extraites le 02/12/2024



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

Confiance IdF Jeune en chiffres

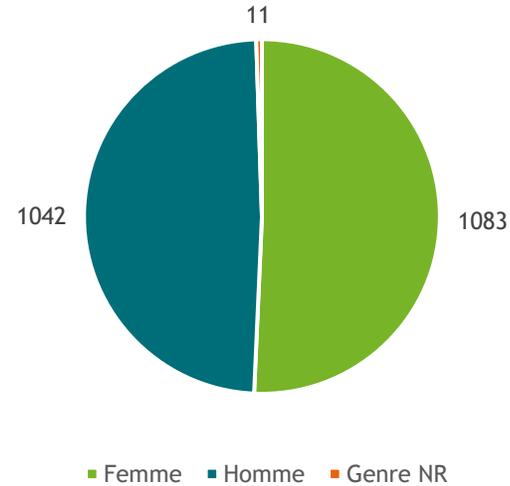
Profil des jeunes

Profil des jeunes

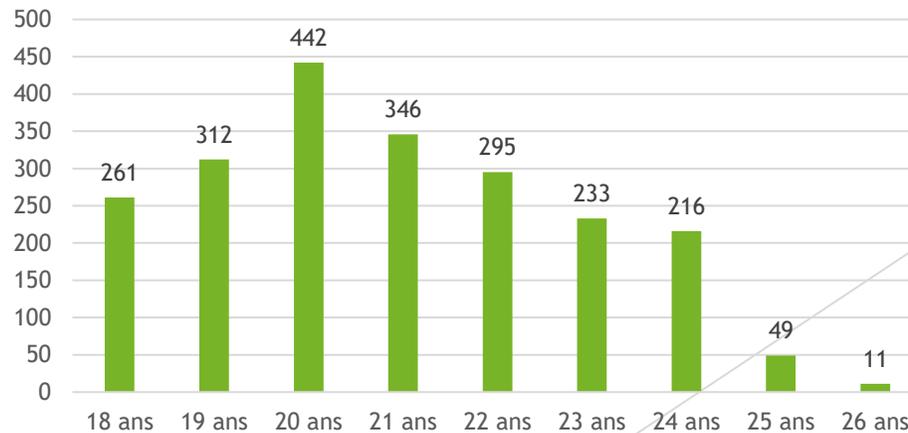
Les femmes représentent 50.6% des jeunes candidats, les hommes 48.7%, et 0.5% des jeunes candidats n'ont pas renseignés leur genre.

Données extraites le 18/11/24

Nombre de demandes suivant le genre des candidats entre 2022 et 2024



Âge des jeunes subventionnées entre 2022 et 2024

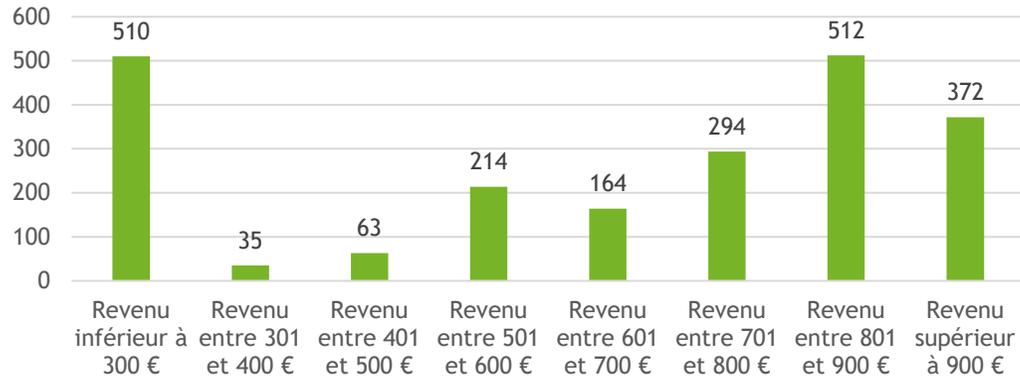


L'âge des jeunes correspondent au moment où leur dossier a été subventionné. Tous les jeunes doivent être labellisés avant 25 ans, mais le temps que la subvention soit versée, certains peuvent avoir 26 ans.

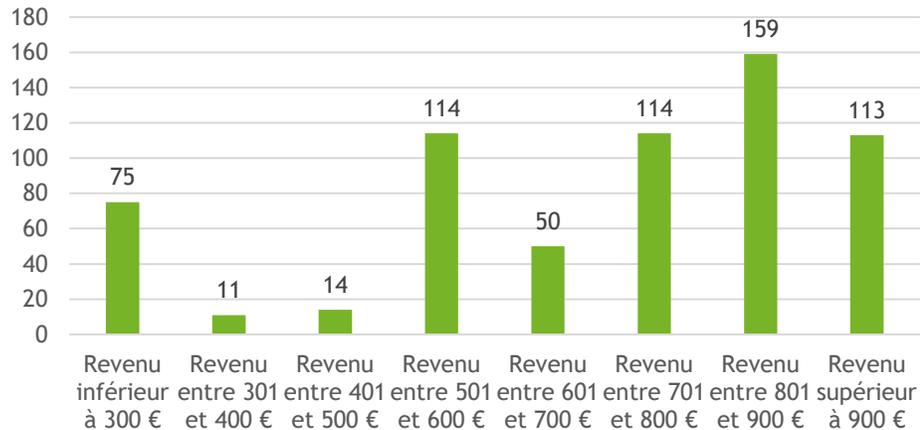
Données extraites le 02/12/2024.

Des profils socio-professionnels ciblés

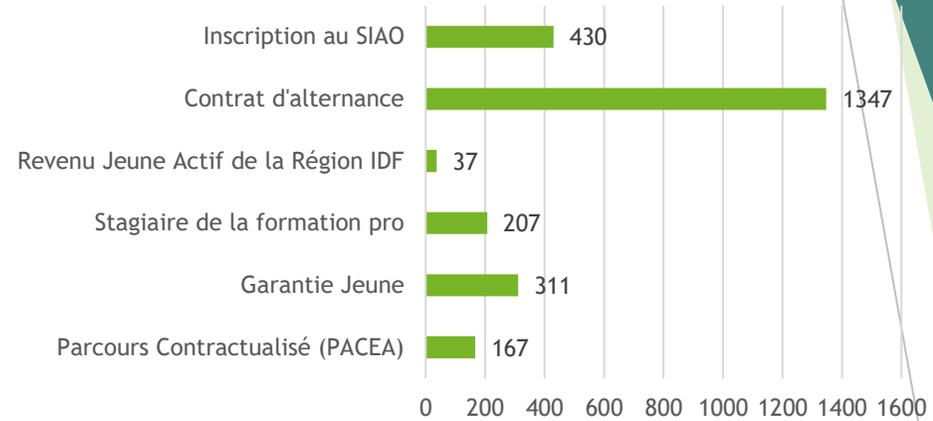
Revenus des jeunes candidats entre 2022 et 2024



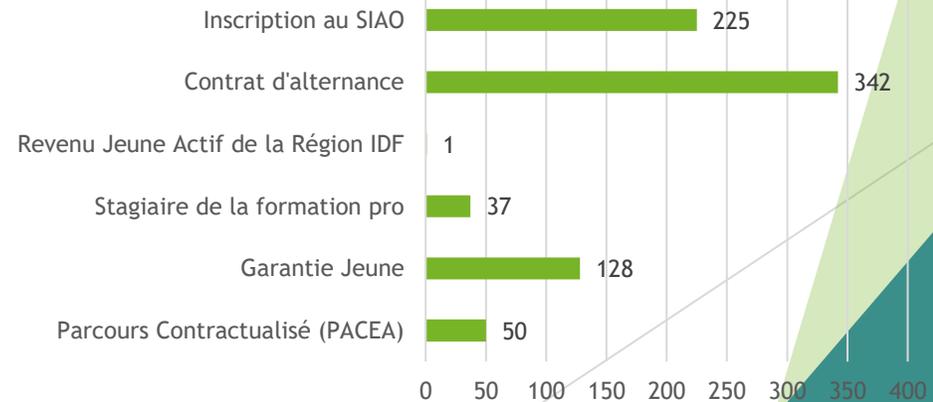
Revenus des jeunes subventionnés entre 2022 et 2024



Critères d'éligibilité des jeunes candidats entre 2022 et 2024

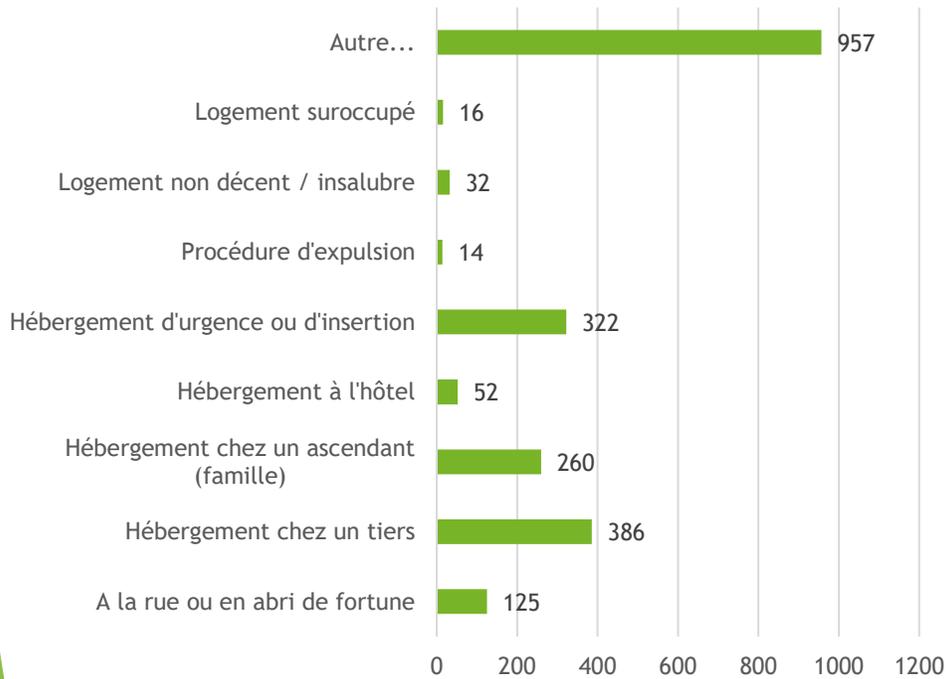


Critères d'éligibilité des jeunes subventionnés entre 2022 et 2024

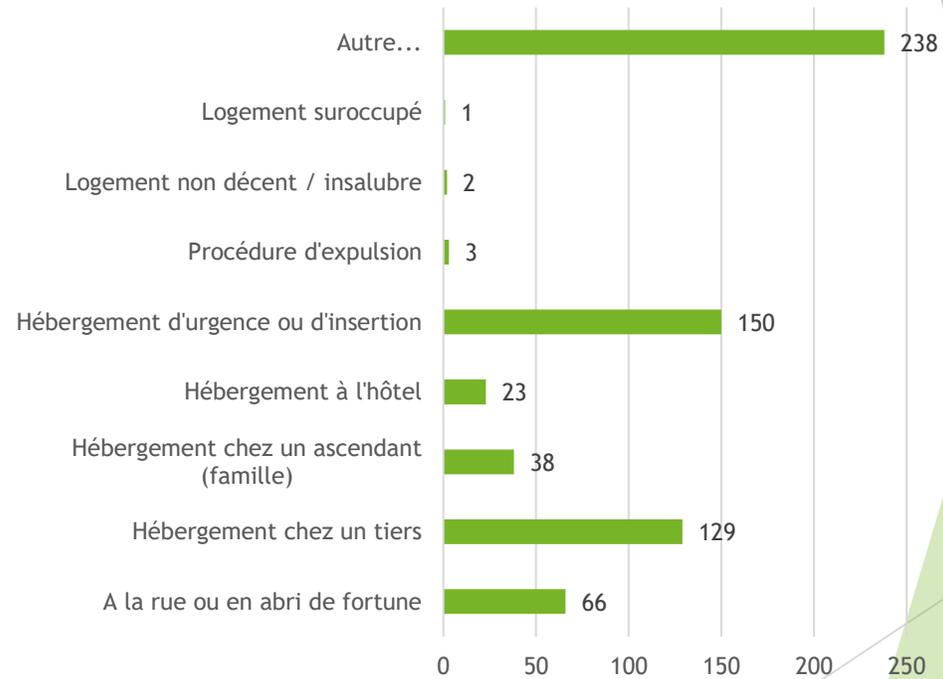


Situations de logement avant le dispositif

Situation avant subvention des jeunes candidats entre 2022 et 2024



Situation logement avant subvention des jeunes subventionnés entre 2022 et 2024





Fédération
des acteurs de
la solidarité

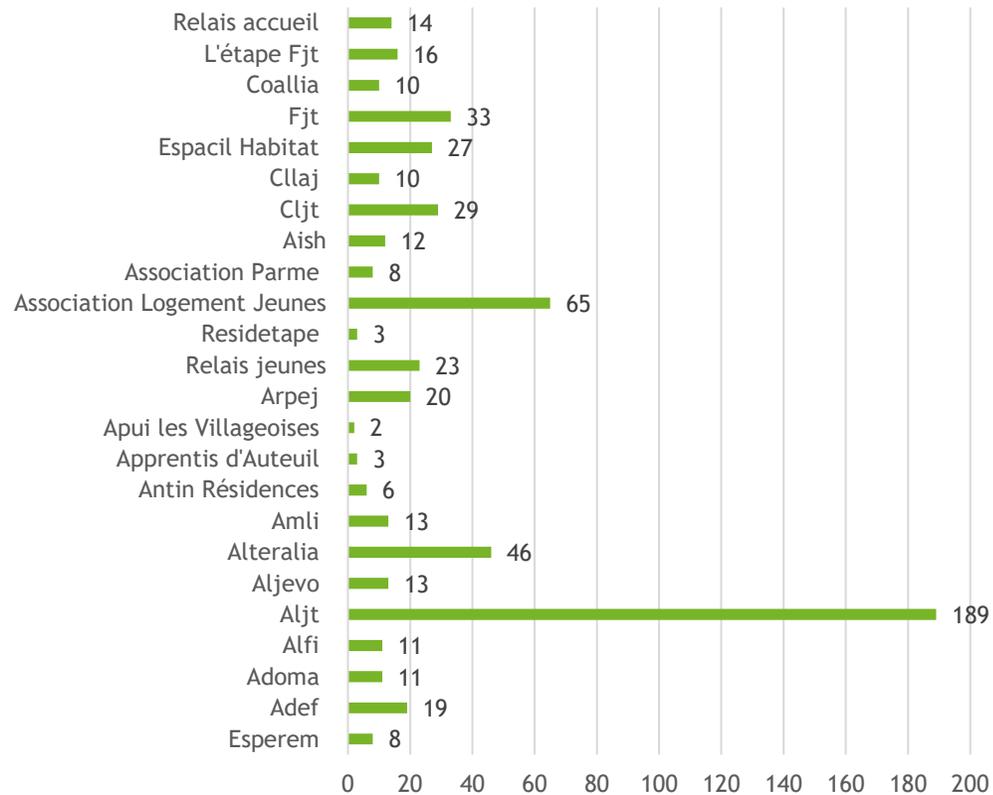
ÎLE DE FRANCE

Confiance IdF Jeune en chiffres

Partenaires

De nombreux partenaires orienteurs et bailleurs faisant confiance au dispositif

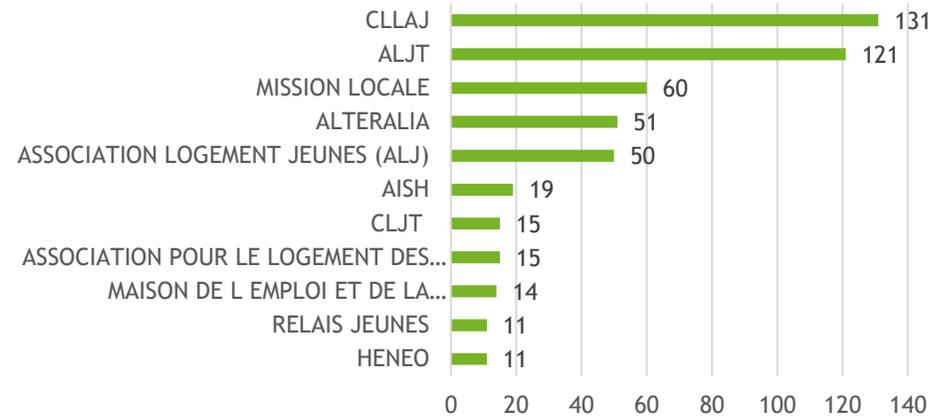
Nombre de subventions par bailleurs



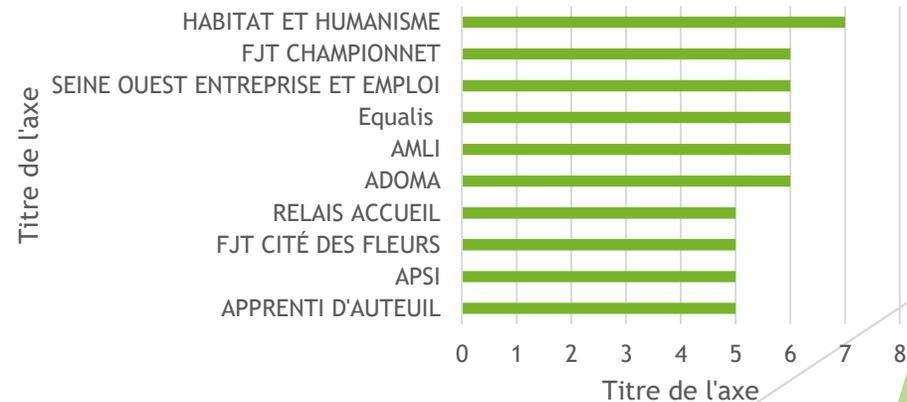
De nombreux partenaires orienteurs et bailleurs faisant confiance au dispositif

- Données extraites le 06/12/2024
- Ces chiffres ne comprennent que les orienteurs dont les jeunes ont reçu la subvention et dont le nombre de jeunes subventionnées est supérieur à 5.

Principaux orienteurs de jeunes subventionnés entre 2022 et 2024

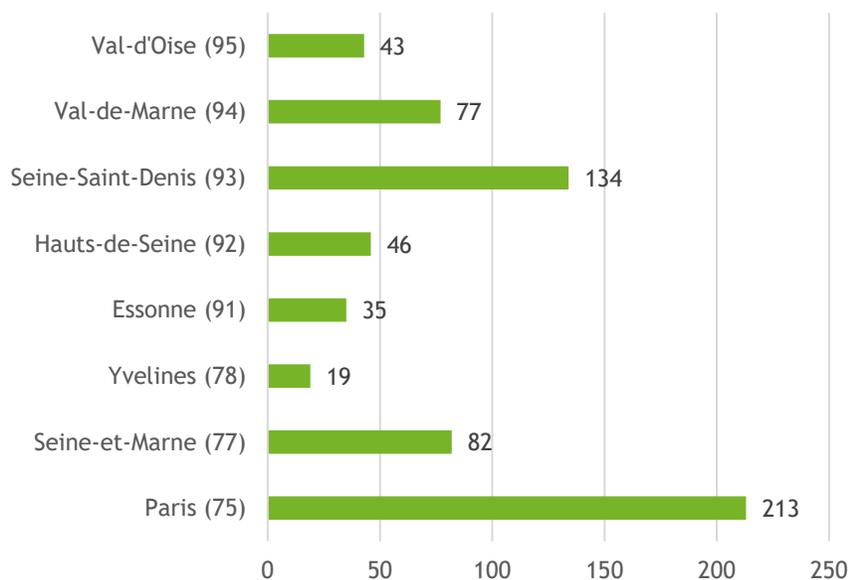


Principaux orienteurs de jeunes subventionnés entre 2022 et 2024

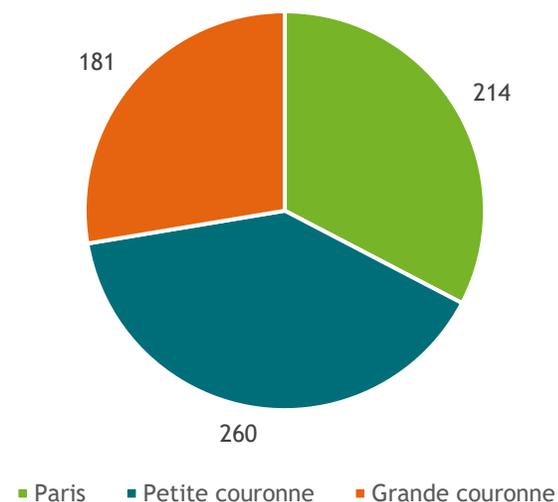


Implantation des bailleurs de CIDFJ et situation de relogement des jeunes

Distribution des subventionnés par département de relogement entre 2022 et 2024



Distribution des jeunes subventionnés par départements de relogement entre 2022 et 2024



Elections des membres associatifs du comité de pilotage du dispositif de sécurisation

Pour rappel, les candidat-e-s sont élu-e-s de façon nominative pour un an. Les représentant-e-s s'engagent durant leur mandat à participer régulièrement aux Comités de Pilotage qui se tiennent toutes les six semaines.

- ▶ Candidatures :
 - ▶ Amelie Gire, ALFI (collège 3)
 - ▶ Ana Lopez, SNL 94 (collège 2)
- ▶ Natacha Bourdeleau, Centre Cerise (collège 1)



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ÎLE DE FRANCE

La réduction des risques et des dommages

Définition

► Addictions France:

« La réduction des risques et des dommages vise à prévenir les problèmes sanitaires et sociaux liés à la consommation de substances psychoactives et proposer des solutions adaptées aux pratiques de consommation des individus. »

En compléments

- ▶ La réduction des risques place la personne au centre de son parcours.
- ▶ Elle propose des solutions adaptées et non stigmatisantes aux besoins formulés par la personne.
- ▶ Elle reconnaît l'expertise de l'utilisateur.e et sa capacité à agir.
- ▶ **La réponse ne peut être construite sans la volonté de la personne consommatrice ni sans elle.**
- ▶ Il n'est pas nécessaire d'être dans une démarche de soin pour être dans une démarche de réduction des risques. Par ex: une personne qui réfléchit à l'impact que peut avoir ses consommations sur ses relations est déjà dans une démarche de réduction des risques.
- ▶ **L'accès aux soins n'est pas une finalité de la RDR, elle est une possibilité parmi d'autres.**

Par quoi passe la RdR?

- ▶ La transmission de matériel de réduction des risques (seringues, pipes à crack, roule ta paille)
- ▶ La diffusion de messages de prévention
- ▶ L'adoption d'une posture professionnelle non stigmatisante
- ▶ L'accueil respectueux et non jugeant des publics consommateurs

D'où vient le concept de RdR?

- ▶ Suite à l'apparition du VIH dans les années 1980, les militants pour partie issus de la communauté LGBT et PUD saisissent les pouvoirs publics pour alerter sur le danger de cette maladie et sur les besoins de prévention.
- ▶ L'épidémie de Sida devient le premier enjeu épidémiologique de santé mondial porté par l'OMS en 1983
- ▶ L'Etat finit par se saisir de cet enjeu de santé public et développe une politique visant à prévenir les problèmes sanitaire et sociaux liés à la consommation de drogues avec l'adoption du Décret Barzach en 1987 autorisant la vente libre de seringue.

Les grandes dates

- ▶ Circulaire du 12 avril 1995: relative à la prévention des risques infectieux chez les usagers de drogues par voie intraveineuse et à l'accessibilité au matériel d'injection stérile
 - Favoriser la diversification des modes d'accès au matériel d'injection stérile
 - Accompagner l'action des pharmaciens (formations TSO, préservatifs...)
 - Conduire une concertation préalable : chaque action doit faire l'objet d'échanges entre les acteurs et les collectivités territoriales.

Les grandes dates

- ▶ Décret du 19 décembre 2005: relatif aux missions des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues:
 - l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues
 - Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins (aide à l'hygiène, orientation vers le système de soins spécialisés, incitation au dépistage des infections transmissibles)
 - Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle
 - La mise à disposition de matériel de prévention des infections
 - L'intervention de proximité à l'extérieur du centre en vue d'établir un contact avec les usagers.

Les grandes dates

- ▶ Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé autorisant l'expérimentation de salles de consommation à moindre risque et la mise en place de programme d'éducation aux risques liés à l'injection.
- ▶ Salle de consommation à moindre risque de Gaia dans le 18^{ème}

Réduction des risques et des dommages

Alcool

► Définition de la plateforme Solale:

« Une méthode d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des personnes en difficulté avec leur consommation d'alcool. L'objectif est de limiter les risques sur un plan physique, psychique et social. »

Réduction des risques et des dommages

Alcool

- ▶ Constat que la solution d'abstinence proposée aux personnes consommatrices d'alcool ne fonctionne pas pour la majorité des personnes qui sont amenées à reconsommer après l'arrêt des traitements.
- ▶ La réduction des risques Alcool se défait de cet objectif d'abstinence en proposant aux personnes de s'adapter à leurs besoins en tendant vers une gestion des consommations limitant les risques.
- ▶ La réduction des risques Alcool lutte contre la stigmatisation et l'exclusion des personnes consommatrices.

Réduction des risques et des dommages

Alcool dans l'AHI

- ▶ Faire évoluer les représentations individuelles des professionnel.le.s
- ▶ Adopter une posture professionnelle non stigmatisante
- ▶ Intégrer les grands principes de la réduction des risques
- ▶ Adopter un vocabulaire commun au langage de la réduction des risques
- ▶ Améliorer l'accompagnement des personnes consommatrices
- ▶ Proposer un cadre d'accueil respectueux des droits et libertés de chacun

Ressources

- ▶ Plateforme Solale: plateforme de ressources professionnelles en réduction des risques alcool (<https://www.plateforme-solale.fr/>)
- ▶ Réduction des risques alcool en centre d'hébergement, partage d'expériences et de ressources, MMPCR
- ▶ Les clés de la médiation en santé, guide à l'attention des professionnels du social et du médico-social, Bourgogne Franche Comté
- ▶ L'accueil avec alcool en structure résidentielle à l'épreuve du confinement, Modus Bibendi
- ▶ Support pour parler des conduites addictives à destination des professionnel.le.s du secteur Accueil – Hébergement – Insertion, FAS IDF
- ▶ Guide Tapreosi